

ARRÊTÉ MUNICIPAL**« Arrêté portant composition du la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial »****2023 – A - 061**

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1, L211-1, L. 251-5 à L. 251-8.

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 22-2-13 du Conseil municipal en date du 12 avril 2022 portant création d'un Comité Social et Territorial commun à la Ville et au CCAS et de sa formation spécialisée,

Vu la délibération n° 22-2-17 du Conseil municipal en date du 12 avril 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants du personnel à 6 titulaires.

Vu le procès-verbal des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'établir la composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial de la ville,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial de la ville de Villeneuve-Saint-Georges s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
GAUDIN Philippe	CABILIC Kati
DERNI Abdelkader	CABELLO SANCHEZ Claude
LADISLAS DALAIZE Cindy	CIGERLI Sabri
BERNIER Jean-Luc	ZAPATA Marie France
CHERENE Hubert	AMKIMEL Saloua
PEYNOT Marie Christine	VIC

Accusé de réception en préfecture
09421940678520230620-2023-A-061-AR
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
BOUCETTA Nadia	CGT	MARCELLOT Christine	CGT
JOURSON Nicole	CGT	CANAVY Serge	CGT
KHIROUANI Hassiba	CGT	AZEVEDO Paula	CGT
LAUNAY LORENTE Sécillia	CGT	DE FREITAS Lucie	CGT
FERREIRA-LEITE Isabelle	CGT	RODRIGUEZ Francis	CGT
CHERIGUENE Faridah	CGT	BAVAJEE Cyril	CGT

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 avenue Charles de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Directrice Générale des Services,

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 20/06/2023


 Monsieur le Maire
 Philippe GAUDIN